

NEWSLETTER DE LA DIRECTION SPORTIVE



NOVEMBRE / DECEMBRE 2023



3



4

»»» SOMMAIRE

- 3 - L'ÉDITO DU DTN
- 4 - LE BABY RUGBY
- 5 - BREVET FÉDÉRAL BABY RUGBY
- 6 - C.C. ANALYSTE DE LA PERFORMANCE EN RUGBY
- 7 - LE PASS'SPORT
- 8 - DISPOSITIF 2H DE SPORT EN + AU COLLÈGE
- 9 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY À 7 M18 FÉMININ
- 10 - LES BRÈVES / DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER
- 11 - L'AGENDA DE LA DIRECTION SPORTIVE



5



6

PASS SPORT

Rejoins-nous,
ici on accepte
le Pass'Sport

**Bénéficie de 50 euros
dans cet établissement.**

Le Pass'Sport est réservé aux jeunes qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

7

DÉCOUVRIR - S'AMUSER - SE SENTIR BIEN

de SPORT

POUR TOUS LES COLLÉGIENS VOLONTAIRES

- Jusqu'à 2 h gratuites par semaine
- Hors programme sans évaluation ni notation
- Une nouvelle offre ludique en partenariat avec des clubs sportifs

8



9

Nous en avons parlé dans les précédentes newsletters, il y aura un avant et un après coupe du monde 2023. L'objectif sportif n'est pas à la hauteur de nos espérances mais la coupe du monde se gagne aussi hors du terrain. Nous pouvons dire de manière très pragmatique que du point de vue de l'engouement et de l'image du rugby, cette coupe du monde est une grande réussite.

Les clubs ont vécu ce début de saison au rythme des fans zones et évènements de promotion en participant sur l'ensemble des territoires (avec les ligues et comités départementaux) aux fêtes populaires promulguant ainsi les valeurs de notre sport et permettant son rayonnement et son développement. C'est en continuant de proposer une pratique de qualité et une expérience positive à toutes les personnes qui poussent la porte de nos clubs que nous pourrons capitaliser sur cette dynamique post-coupe du monde. Ainsi, il est important de continuer de communiquer sur les dispositifs existants, qui accompagnent les efforts de développement tels que le Pass'sport et les 2h de sport au collège. Notre ambition est de faire du rugby le sport scolaire numéro 1, non pas seulement pour transformer l'élève en licencié, mais aussi pour faire du rugby un outil d'apprentissage, d'éducation, de lutte contre la sédentarité et qui doit accompagner le parcours de tout citoyen.

Je vous invite également collectivement à maintenir nos efforts en terme de formation initiale et continue des éducateurs, arbitres et dirigeants en prenant appui par exemple sur le guide pédagogique Baby Rugby et la formation associée qui vous est présentée dans cette newsletter.

Socle de base de la formation française, les écoles de rugby sont également à l'honneur avec un rappel concernant la labellisation. Nous profitons également de ce numéro pour faire un focus sur la compétition à 7 M18 féminine, qui associe la poursuite de deux objectifs majeurs de la fédération que sont le développement et la valorisation de la pratique féminine et celui du rugby à 7.

Olivier LIÈVREMONT
Directeur Technique National



Le baby rugby est une activité d'éveil ludique, sportive et conviviale pour les enfants dès 3 ans. L'activité permet de participer à l'éducation de l'enfant et lui donner goût aux activités physiques dès son plus jeune âge, elle permet aussi aux parents de partager un moment privilégié avec leur enfant.



QUELQUES CHIFFRES

- en 2022-2023 : **1536 clubs** parmi les 1967 ont au moins **5 licenciés** dans la catégorie EDR (des M6 aux M15F)
- en 2022-2023 : **75 %** des clubs ayant un effectif EDR (5 licenciés au minimum sur toute la catégorie) ont des M6
- évolution du nombre de clubs ayant au moins 5 licenciés M6 : **+54 %** depuis 2017-2018
- évolution du nombre de licenciés M6 au total : **+ 148 %**
- évolution du nombre de filles : **+ 454 %**
- évolution du nombre de garçons : **+ 131 %**

LES SPÉCIFICITÉS DE LA CATÉGORIE M6



Le Baby Rugby correspond à la catégorie M6 et s'adresse à des enfants de 3 ans, 4 ans et 5 ans et jusqu'à 6 ans.

A partir de 3 ans révolus, l'enfant peut être licencié dans un club de rugby affilié à la FFR, dans la catégorie M6.

Cependant afin de respecter leur développement, les enfants âgés de 3 et 4 ans ne peuvent pas participer à des rencontres, plateaux ou tournois.

Les enfants âgés de 5 ans au plus tard le 30 juin de la saison en cours sont quant à eux autorisés à participer au maximum à 1 plateau M6 par trimestre selon les règles du jeu spécifiques à la catégorie :

[Plateaux M6 - Premiers pas à l'EDR](#) 

LE GUIDE PÉDAGOGIQUE

Afin de garantir un accueil qualifié et en sécurité ainsi que des contenus de séances adaptés, la FFR accompagne les structures dans la mise en place de l'activité et met à disposition un « Guide pédagogique du Baby Rugby ». Il s'agit d'un référentiel qui recense les incontournables pour accueillir les plus petits ainsi que des conseils et préconisations pour organiser l'activité dans les meilleures conditions. Des contenus pédagogiques, avec l'organisation des séances et des situations de jeux sont proposées à l'intérieur de ce guide :

[Guide pédagogique 2023 / 2024](#) 



LA FORMATION DES ÉDUCATEURS

Afin d'encadrer la catégorie M6, l'éducateur devra être en cours de formation ou détenteur du Brevet Fédéral « Baby Rugby ». Les formations sont dispensées dans les ligues régionales par les IREF.

Après plus de 2 années d'existence, une mise à jour des modalités de formation a été réalisée :

- maintien des équivalences avec les diplômes liés à la petite enfance et des blocs de compétences tels que conçus initialement
- fin de la mesure transitoire du BF INITIATION
- souplesse donnée aux formateurs sur la forme de la formation (distanciel, présentiel, terrain, etc...)

Après plus de 2 saisons de fonctionnement, l'INEF en lien avec la commission des Écoles de Rugby, a réalisé un état des lieux concernant le brevet fédéral Baby Rugby



Un groupe de travail national a été réuni et il ressort de ces travaux plusieurs éléments :

- 1) Les productions initiales réalisées par la FFR sur la catégorie Baby rugby restent toujours d'actualité et utilisables (Guide pédagogique du baby rugby, présentation baby rugby, contenus mis en ligne sur Claroline pour le BC 1 du BF)
- 2) Le BF BABY RUGBY concerne bien l'encadrement de toute la catégorie moins de 6 ans (les 3 années d'âge) même si dans l'animation des séquences d'entraînement, la recommandation de séparer les plus jeunes des plus âgés (notamment les « premiers pas en école de rugby » qui peuvent participer aux plateaux EDR) reste d'actualité.
- 3) La structuration du BF BABY RUGBY en 3 blocs de compétences (BC1, BC2 et BC3) est confirmée, et une plus grande liberté pédagogique est laissée aux formateurs pour la mise en œuvre de chacun des BC.

Exemple : Le BC1 prévu initialement en e-learning via Claroline peut désormais être aussi réalisé en présentiel ou en hybride (présentiel + e-learning).

Rappel des prérogatives d'encadrement des brevets fédéraux (BF)

Diplôme	Permet d'encadrer	Catégorie
BF DÉCOUVERTE-INITIATION (BFINIT)	→	Moins de 10 ans
	→	Moins de 8 ans
BF BABY RUGBY (BFBABRUG)	→	Moins de 6 ans

Attention : les mesures transitoires qui permettaient aux titulaires du BF INIT (obtenu en 2020 et précédemment) d'encadrer les moins de 6 ans « premiers pas en EDR » ne concernaient que les saisons 2020-2021 et 2021-2022.

Rappel concernant la catégorie des M6 ans «BABY RUGBY MIXTE» pour la saison 2023/2024 :



ÉCOLE DE RUGBY - ÉDUCATIF		
Moins de 6 ans	5 ans révolus au plus tard le 30 juin 2024 ⚠	Baby rugby mixte Premiers pas en école de rugby mixte ⚠
	3 ans révolus lors de la demande de licence	Baby rugby mixte

Tableau extrait des règlements généraux de la FFR : Titre II, article 239 – Les catégories de joueurs



Par conséquent, seuls les enfants nés en 2018 + ceux nés entre 01/01/2019 et 30/06/2019 sont concernés par les plateaux M6 organisés par les Comités Départementaux.





Le Certificat de Capacité Analyste de la Performance Rugby est le 3ème certificat de capacité déployé par la FFR et mis en place par l'INEF, après ceux concernant les préparateurs physiques et l'accompagnement mental.



Le lancement de cette formation s'effectue d'abord avec les mesures transitoires : session de 2 jours qui visent à faciliter l'accès à la certification du CC APR aux personnes ayant développé une forte expérience professionnelle dans le domaine de l'analyse de la performance pour répondre à la mise en conformité et aux nouvelles obligations fédérales à savoir 1 CC APR par encadrement Top 14 / Pro D2 à partir du 1er juillet 2026. Les mesures transitoires s'étendront jusqu'au 30 juin 2026.

La formation « complète » qui va concerner les personnes n'étant pas éligibles aux mesures transitoires, durera 190 heures, réparties sur plusieurs sessions en présentiel au CNR, étalées sur plusieurs mois, et devrait commencer à partir de la saison 2024-2025.

L'INEF a collaboré avec TECHXV et l'UCPR pour lancer ce nouveau certificat de capacité et définir les personnes éligibles aux mesures transitoires.

La session 1 des mesures transitoires s'est déroulée le 31 mai et le 1er juin et la session 2 du 10 au 11 octobre au CNR, cette 2ème session regroupant 19 analystes issus de clubs pros.



Durant ces deux jours, des travaux de groupe ont permis de réfléchir et d'échanger sur l'avenir du métier d'analyste en rugby et plusieurs intervenants se sont également succédés :

- Clément Ybert (F.F.F) : l'analyse à la FFF et retour d'expérience sur la Coupe du Monde féminine 2023
- Salim Tabarani (A.J Auxerre) : l'utilisation des datas dans le football
- David Courteix / Germain Igarza (F.F.R) : l'analyse du jeu en équipe de France de rugby à 7 féminin
- Julien Piscione (FFR) : le département accompagnement à la performance



Raphaël BOYÉ (responsable du C.C. A.P.R.) :

« Cette formation vise les personnes en charge de l'analyse de la performance en situation professionnelle d'encadrement, qui désirent actualiser et faire valoir des compétences en analyse de la performance en Rugby dans le cadre de structure fédérale. L'objectif de cette formation est de faire monter ce public en compétence en leur permettant d'élaborer, conduire, mettre en œuvre et évaluer un dispositif d'analyse de la performance au niveau des clubs de rugby, des centres de formation agréés de 1ère et 2ème division professionnelle, du meilleur niveau féminin, des sélections nationales et des structures intégrées au Projet de Performance Fédéral de la FFR (garçons et filles). »



AGOUNINE Florent / LEROY Matthieu (Stade Rochelais)
ANNO Anthony (Rugby Club Toulonnais)
AXISA Matthieu / LOUPIAS Lucas (Castres Olympique)
BOIROUX Stéphane (ASM Clermont Auvergne)
BONNAFOUS Cyril (AS Beziers Hérault)
BURKE Luke / THOMPSON Evan (FC Grenoble)
CABALLERO Matias (Rouen Normandie Rugby)
CARRUTHERS James (Provence Rugby)
CHIFFE Benjamin (USO Nevers Rugby)
CLAUX Maxime (CA Briviste Corrèze)
GABAS Frédéric (Stade Toulousain Rugby)
GRASSIGNOUX Thibaud / ROMANZIN Gérald (Aviron Bayonnais)
JACQUOT Dimitri / LAUBÉ Yoann (Stade Français)
PORTIER Nicolas (LOU Rugby)

Le ministère engage une nouvelle phase de communication, via les réseaux sociaux, en direction des bénéficiaires pour leur rappeler qu'il est toujours possible d'utiliser leur Pass'Sport jusqu'au **31 décembre 2023**, y compris si l'adhésion a déjà été réalisée :



PASS'SPORT

Rejoins-nous,
ici on accepte
le Pass'Sport

Bénéficie de 50 euros
dans cet établissement.

Le Pass'Sport est réservé aux jeunes qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

LE PASS'SPORT EN 3 CLICS

Il est important que les clubs portent ce message auprès de leurs licenciés. Pour les accompagner, le **ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques** a réalisé une fiche réflexe et une vignette leur permettant de comprendre la démarche « Pass'Sport en 3 clics » :

Le Pass'Sport qu'est-ce que c'est ?



- ☞ C'est une mesure « pouvoir d'achat » de **50 euros** pour favoriser la pratique sportive des jeunes.
- ☞ C'est une aide individuelle, à usage unique et **cumulable** avec d'autres dispositifs d'aide existants.

Devenir Ambassadeur Pass'Sport

- ☑ Une procédure en 3 clics
- ☑ Un paiement garanti en 1 mois
- ☑ Une aide qui fidélise vos licenciés



- 1** **Communiquez** auprès de vos adhérents ou futurs adhérents éligibles afin qu'ils profitent de leur droit.
- 2** **Octroyez** leur la réduction de 50€
 - ☞ Soit avant l'inscription, baissez le prix de l'adhésion de 50€ ;
 - ☞ Soit après l'inscription, remboursez l'adhérent à hauteur de 50€.
- 3** **Demandez** le remboursement sur votre **Compte Asso**
 - ☞ Créez en 5 minutes votre espace sur la plateforme **Le Compte Asso** : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
 - ☑ Munissez-vous du numéro SIREN ou RNA de l'association ;
 - ☑ Dans « identité de la structure », cochez « Pass'Sport » ;
 - ☑ Renseignez les activités proposées par l'association ;
 - ☑ Déposez votre attestation d'affiliation et votre RIB.
 - ☞ Sur votre espace, cliquez sur « demande de remboursement Pass'Sport » puis saisissez les codes individuels des jeunes.
- 4** **Recevez** le remboursement directement sur le compte de la structure
En moins de 1 mois après vérification par les services instructeurs des documents d'affiliation et des RIB déposés sur Le Compte Asso.

Saisissez les codes avant le 31 décembre 2023

Plus d'informations disponibles et des notices explicatives sont à retrouver sur le portail Pass'Sport :

www.pass.sports.gouv.fr

La démarche « Pass'Sport en 3 clics » garantit une procédure simple et fluide pour les clubs :

- la création d'un compte LCA est simple et rapide (5 mn)
- la demande de remboursement par le club est facilitée : les clubs n'ont que le code du jeune à saisir
- l'Etat rembourse en moins d'un mois le club, à compter de la vérification des pièces justificatives (RIB et attestation d'affiliation)

La campagne Pass'Sport 2023 se termine le 31 décembre 2023 : la saisie des codes Pass'Sport ne sera plus possible après cette date, il est donc important que les clubs le fassent dès maintenant.



DISPOSITIF 2 HEURES DE SPORT EN PLUS AU COLLÈGE

Il s'agit d'offrir aux collégiens, sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, une activité physique et ludo-sportive. Des créneaux de 2H par semaine (ou 2 X 1H) sont sur le temps périscolaire et programmés en fonction des possibilités des collèges. L'activité proposée est gratuite pour les élèves et pourra se dérouler dans l'établissement ou à proximité (club).



POUR QUI ?

Ouvertes à **tous** les élèves **volontaires** de la **6° à la 3°**.

Les élèves les plus éloignés d'une pratique physique et sportive (non-licenciés, jeunes en situation de handicap...) régulière sont **prioritairement ciblés**.

Les élèves bénéficiaires **ne seront pas couverts** par l'assurance scolaire et il appartiendra aux clubs organisateurs de s'assurer de la couverture assurantielle des élèves pratiquants.

COMMENT POSTULER ?

Les clubs volontaires pour candidater sur ce dispositif devront déposer leurs offres **EXCLUSIVEMENT** sur « **démarches simplifiées** » :



- Pas de contact direct entre le club et le collège / chef d'établissement
- Le SDJES contrôle l'offre puis valide la demande qui sera transmise aux collèges volontaires

IMPORTANT À SAVOIR

- **Taille des groupes** : entre 12 et 20 élèves maximum.
- **Créneaux** : mentionner **TOUS** les créneaux proposés et **hiérarchiser les prioritaires**.
- **Transport** (si nécessaire) : à la charge du club
- **Certificat médicale** : **pas d'obligation**
- L'offre de pratique devra être **complémentaire** de celle existante en **EPS** et à l'**AS** du collège.
- Cette offre doit s'adapter aux **attentes des élèves** et à leurs **profils** afin de les **fidéliser** vers une pratique

LES RESSOURCES



Une cartographie des **702 collèges volontaires** pour cette rentrée 2023/2024 (liste mise à jour régulièrement)



Une boîte à outils téléchargeable sur le site du ministère des Sports et nommé **KITS CLUBS** + tutoriel « **démarches simplifiées** »

Bordée par une convention entre les différents acteurs, l'action est soutenue par une subvention de **100€ par séance de 2 heures pour 20 collégiens** à déposer sur le **compteasso**

Les éventuels coûts de **location des équipements** et de **transport** peuvent être intégrés dans la demande de subvention sur cette base.

WEBINAIRE SUR LE DISPOSITIF :





Première édition du Championnat de France de Rugby à 7 M18 Féminines clubs élite



Les championnes de France 2023 / 2024 du Stade Bordelais

Dans le cadre du plan de développement du Rugby à 7 et de celui du développement de la pratique Féminines, la Fédération Française de Rugby a décidé de lancer pour la première fois le Championnat de France de Rugby à 7 des moins de 18 ans féminin.

L'intérêt grandissant depuis plusieurs saisons pour pratiquer cette discipline Olympique et la nécessaire appropriation pour ce public, à l'approche des Jeux, ont définitivement acté la mise en place de cette nouvelle compétition.

Pour cette première édition ce sont 21 équipes (sur les 24 invitées) qui ont participé à la compétition organisée sur 2 jours à la plaine de jeux des Bouriottes à Malemort.

CLASSEMENT

1	Stade Bordelais
2	Stade Toulousain Rugby
3	RST Stade Rennais Rugby
4	CA Briviste Corrèze
5	FC Grenoble Amazones
6	Blagnac Sporting Club Rugby
7	Lyon OL U
8	US Colomiers
9	Stade Rochelais
10	ASM Romagnat Rugby Féminin
11	RST Chilly / Massy / Brétigny
12	SU Agen
13	RST Bobigny / Pantin / SCUF
14	US Dax Rugby
15	AS Béziers Hérault
16	Lons Rugby Féminin Béarn Pyrénées
17	RAS Bouches du Rhône
18	USAP XV Féminin Roussillon
19	Oyosphère Ain Jura Rugby
20	Castres OL
21	RFDB les Gazelles



Lancement de la campagne 2023/2024 de labellisation des écoles de rugby :

Nous vous informons que les documents relatifs à la labellisation des Ecoles de Rugby pour des dépôts de dossiers au cours de la saison 2023-2024 sont en ligne sur le site de la FFR :



Le calendrier reste inchangé :

- Avant le 30 avril : dépôt du dossier au comité départemental
- Avant le 31 mai : évaluation du dossier par le comité départemental et visite d'évaluation par la commission école de rugby départementale.
Validation du dossier par le comité départemental et transmission avant le 15 mai à la ligue.
Le dossier est ensuite validé par la ligue et transmis complet à la FFR par mail.
- Fin juin : validation et attribution du label par la FFR
- A partir du 1er juillet : début de la labellisation et envoi des kits de valorisation de la labellisation

Pour cette saison une seule modification sur la grille de labellisation est à noter avec l'ORC pour la catégorie des M12 à la place des M14 (2 critères concernés : effectifs M12 et participation à l'ORC M12).

Animations Rugby dans les quartiers prioritaires dans le cadre du plan « Vacances sportives » :

La FFR a obtenu des crédits supplémentaires auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du grand plan « Vacances Sportives » en amont des Jeux Olympique de Paris 2024.

Cela a permis de subventionner des animations en 1/2 journées dans les quartiers prioritaires tout au long du mois d'août. Au total, 363 demi-journées d'animations ont été organisées par 67 clubs issus de 48 départements différents.

[CARTOGRAPHIE DES CLUBS PARTICIPANTS](#)

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



RUGBY À 5 :

[Les règles du jeu 2023/2024](#)

RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE :

[Les règles du jeu 2023/2024](#)



[Séance atelier n°1](#)

[Orange Rugby Challenge 2023 / 2024](#)

NOVEMBRE

Le 4 : Super challenge de France M14 (EDR)

Le 5 : Top 50 M18 Féminin

Du 6 au 8 : DESJEPS (semaine 5)

Le 11 : Challenge fédéral M14 (EDR)

Le 13 et 14 : Commission haute performance

Du 13 au 15 : C.C. préparation physique (semaine 4)

Le 18 : Challenge Féminin M15 (EDR)
: Super Challenge de France M14 (EDR)
: Plateaux départementaux M8/M10/M12 (EDR)

Du 20 au 22 : Stage leadership France Jeunes (CNR)

Le 22 : Orange Rugby Challenge M12 (EDR)

Le 25 : Orange Rugby Challenge M12 (EDR)
: Challenge fédéral M14 (EDR)

Du 27 au 29 : DESJEPS (semaine 6)

Du 28 au 29 : Séminaire Académie des 1ères lignes

Le 29 : Orange Rugby Challenge M12 (EDR)

Du 30 au 01 décembre : Séminaire INEF

DÉCEMBRE

Le 2 : Atelier n°2 M8/M10/M12 (EDR)
: Super Challenge de France M14 (EDR)
: Challenge féminin M15 (EDR)

Du 4 au 7 : DEJEPS (semaine 5)

Du 4 au 12 : Stage lumière France Jeunes (Naples)

Le 9 : Challenge fédéral M14 (EDR)
: Plateaux départementaux M8/M10/M12 (EDR)

Le 14 et 15 : Séminaire INEF / IREF

Le 16 : Super Challenge de France M14 (EDR)
: Date limite ORC M12(EDR)

Le 18 et 19 : Séminaire France Jeunes

Du 20 au 22 : Séminaire staffs des équipes de France

